

### **Salle polyvalente :**

La location de la salle polyvalente de la Commune est réservée aux habitants de BUSCHWILLER. Il convient de faire une demande écrite au secrétariat de la mairie en indiquant les dates souhaitées pour la location.

Les tarifs sont les suivants :

<b>GRANDE SALLE ALBERT SCHWEITZER</b>	<b>Habitants ou Sociétés de Buschwiller</b>
Avec cuisine, bar annexe mais sans la demi-lune du 1 <sup>er</sup> étage	350 €
Location à caractère social	gratuite
Location avec entrée payante	
Réception apéritive (1 jour)	150 €
Location des Associations de Buschwiller	1 <sup>ère</sup> location dans l'année gratuite 2 <sup>ème</sup> location dans l'année : 160 € 3 <sup>ème</sup> location dans l'année: 310 €
Forfait chauffage	60 €**
Nettoyage des locaux	100 €***
<b>LOCATION DU BAR</b>	<b>Habitants ou Sociétés de Buschwiller</b>
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite
Location du Bar sans cuisine et sans demi-lune du 1 <sup>er</sup> étage	100 €
Location du Bar avec utilisation cuisine et chambre froide mais sans la demi-lune du 1 <sup>er</sup> étage	150 €
Location à caractère social	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	3 € de l'heure
<b>LOCATION DE LA PETITE SALLE ALBERT SCHWEITZER</b>	<b>Habitants ou Sociétés de Buschwiller</b>
Réunions des sociétés et amicales	Location gratuite
Location du Bar sans cuisine et chambre froide	100 €
Location du Bar avec utilisation cuisine et chambre froide	150 €
Location à caractère social	gratuite*
Forfait chauffage	50 €**
Nettoyage des locaux	50 €***
Forfait pour pratique d'une activité collective par une association ou un particulier	3 € de l'heure
<b>SALLE DE SPORT ALBERT SCHWEITZER</b>	<b>Habitants ou Sociétés de Buschwiller</b>
Forfait pour la pratique d'un sport collectif et par un particulier pour 44 semaines	5 € de l'heure
Location à l'heure pour location ponctuelle :	10 € de l'heure
La casse se paie	Selon délibération du 8 décembre 2003
Sociétés externes – Comités d'entreprises -	400.00 € + éventuellement le chauffage

Légende:

\* Gratuité après accord des commissions " associations et salle polyvalente et finances"

\*\* Forfait chauffage pour la période d'hiver: du 16 septembre au 14 mai.

\*\*\* Pour des locaux restitués sales, ce montant sera facturé d'office

### **Maison communale :**

Vous avez également la possibilité de louer la Maison Communale (Maison Muller) d'une capacité d'accueil d'une cinquantaine de personnes, elle est pourvue d'une cuisine professionnelle équipée.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Madame Josépha GABRIEL au 03.89.67.13.44 ou Madame Patricia ROSA au 03.89.69.29.45